

<p style="text-align: center;">FICHE DE POSTE CHARGÉ DE COOPÉRATION CTG</p>

Intitulé du poste : Chargé de coopération CTG

Service de rattachement : Service Social et Service Jeunesse

Statut-Grade : Catégorie B

Temps de travail : 100 %

Répartition hebdomadaire : du lundi au vendredi, travail en soirée et WE possible

Définition du poste :

Le chargé de coopération CTG met en œuvre les orientations politiques et stratégiques de la collectivité en matière de développement social dans une dynamique de territoire. La collectivité dispose ainsi d'une vision transversale et prospective qui permet de proposer une réponse adaptée aux besoins identifiés sur le territoire communal.

Ainsi pour Lunel, il assure le suivi, le renouvellement et l'évaluation des actions inscrites dans le Contrat

Enfance Jeunesse (CEJ) de la Ville de Lunel jusqu'en 2022 et la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il coordonne les acteurs et les actions prévues à la CTG. Il est force de proposition auprès des directeurs et des élus. Le Chargé de coopération CTG sera l'interlocuteur privilégié de l'Agent de Développement Territoire (ADT) pour mettre en œuvre la politique contractuelle avec la CAF.

Conditions d'exercice :

- travail seul ou en équipe,
- l'activité peut s'exercer avec l'équipe en place, les usagers, les différents services municipaux, les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Autonomie et responsabilité :

Large autonomie dans la coordination et le développement du travail en réseau.

Missions :

Missions sous la double autorité des directrices du service jeunesse et vie associative et du service enfance-vie scolaire:

a) Suivi des équipements, des services et leur animation en réseau :

- assurer le suivi des structures et équipements au plan quantitatif, qualitatif, financier, évaluer leur fonctionnement, en lien avec le responsable PEDT et l'ADT,
- veiller à la fiabilité des données transmises et s'assurer du respect des échéances dans la transmission des informations,
- prendre en charge l'application des évolutions réglementaires,
- préparer et coordonner la séance d'attribution des places pour les structures d'accueil petite enfance.

b) Organisation de la relation contractuelle :

- préparer les réunions afférentes aux relations contractuelles en lien avec l'ADT,
- assurer les bilans annuels et conclusifs de la CTG, et préparer les renouvellements,
- tenir compte des observations de la CAF sur la gestion des équipements, notamment dans le cadre des contrôles sur place, et proposer des axes d'amélioration.

c) Travail et soutien des acteurs et structures de la CTG :

- synthétiser les attentes et besoins des partenaires,
- mettre en réseaux et mobiliser les acteurs locaux,
- animer les groupes de travail thématiques et comités techniques,
- accompagner les porteurs de projets.

d) Développement des projets territoriaux dans le cadre de la CTG :

- conduite des diagnostics territoriaux,
- assister et conseiller les élus,
- traduire les orientations politiques en plan d'actions,
- suivre et évaluer les projets.
-

Compétences requises :

- expérience sur un poste similaire,
- diplôme de l'enseignement supérieur,
- gestion du mode projet : méthode d'analyse et outils de diagnostic de territoire et d'évaluation,
- connaissance des dispositifs CAF, PMI et DRAJES,
- très bonnes qualités relationnelles et d'écoute,
- dynamisme, esprit d'initiative, rigueur et organisation,
- maîtrise de l'outil informatique et bureautique,
- connaissance du fonctionnement administratif, budgétaire et politique des collectivités territoriales,
- Permis B.

Encadrement direct et/ou Expertise

Fonctions d'encadrement:

- Oui
- Non

Nombre d'agents encadrés:

- supérieur ou égal à 6
- De 2 à 5 agents
- 1 seul agent

Fonctions d'expertise:

- Oui
- Non

Niveau d'expertise:

- Très forte
- Forte
- Expertise

Ce document est évolutif en fonction des besoins du service et des initiatives de l'agent. Il peut être apporté des modifications à la présente fiche de poste dans la mesure où l'intérêt général est préservé. Toute modification devra au préalable avoir été validée par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction Générale.